

La Petite Tunisie

LE PETIT TUNISIEN

SOCIALISTE

LA TUNISIE SOCIALISTE

Abonnements : Tunisie et Constantine : un an, 10 fr.; six mois, 6 fr. France et Algérie : un an, 12 fr.; six mois, 7 fr. Etranger, port en sus. On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste. Les annonces sont reçues dans toutes les grandes agences françaises et étrangères et à Tunis aux bureaux du journal.

Rédacteur en Chef : **ÉMILE LACROIX**

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :

TUNIS — 5, rue Es-Sadikia (ancienne Municipalité) — TUNIS

TÉLÉPHONE 7.94

TÉLÉGRAMMES : PETITE TUNISIE - TUNIS

Insertions : Première page, 5 fr. la ligne; Échos, 2 fr.; Chronique locale, 1 fr. 50; Faits divers, 1 fr.; Réclames en 3^e page, 0 fr. 80; en 4^e page, 0 fr. 40. — Abonnements et Annonces payables d'avance.

Secrétaire de la Rédaction : J. VÉHEL

LE PROTECTORAT SE MOURRA DU RAPT DES « PHOSPHATES TUNISIENS » DE KALAA-DJERDA

Les Victimes des Criquets du Commerce

pourront leur faire rendre gorge

La Justice Commerciale devant un Jury métropolitain

Il vient de se dérouler devant la Cour d'assises des Bouches-du-Rhône, siégeant à Aix-en-Provence, un procès qui doit nous faire sérieusement réfléchir avant de réclamer pour la Tunisie le bénéfice de l'institution de tribunaux de commerce.

Les faits qui ont motivé la comparution de notre confrère et ami Biéchy, directeur de l'*Express de Marseille*, devant douze jurés qui l'ont acquitté, ne sont malheureusement pas l'apanage du seul tribunal de commerce de Marseille. On peut dire, sans crainte d'exagération, qu'il y a peu de tribunaux de commerce, grands ou petits, où ils ne soient pas courants, car les passe-droits et les dénis de justice ont été de tous temps chez les magistrats improvisés ayant à satisfaire une clientèle d'amis, d'électeurs ou de clients.

Cependant, il y a une limite à tout, et cette limite ayant été franchie, notre confrère Biéchy, avec sa fougue et son ardent tempérament méridional, et aussi mieux placé que quiconque pour être bien renseigné, dénonça des faits particulièrement graves : des jugements où, le moins que l'on puisse dire, le droit, la justice et l'équité faisaient totalement défaut, des déclarations de faillite prononcées contre des personnes ne se livrant à aucun commerce et des condamnations contre des gens qui avaient refusé de payer des valeurs non échues et par conséquent non protestées !

C'en était trop. Les virulentes attaques de Biéchy eurent le don d'émouvoir le monde du commerce et jusque le tribunal de commerce lui-même qui déposa sans enthousiasme une plainte contre lui, connaissant d'avance le sort qui lui serait fait par le jury.

C'était la cour d'assises. Notre confrère l'affronta avec sa crânerie habituelle, étala sous les yeux des jurés ahuris un dossier prouvant par A+B le bien-fondé de ses accusations : la cause était gagnée lorsque son avocat, M^e Boniface, prit la parole pour compléter, non pas la défense, mais le réquisitoire de Biéchy contre le tribunal de commerce de Marseille en particulier et en général contre presque tous les tribunaux de commerce.

Naturellement, notre confrère fut entraîné sur la claie : c'est monnaie courante lorsque, secoué d'indignation, on fait son devoir en disant crânement, tout haut, ce que chacun pense tout bas. La verve policière s'étale complaisamment et abondamment en des rapports qui sont généralement un tissu de mensonges et de diffamations, et dont cependant

l'accusation ne craint pas de se servir.

En acquittant notre confrère, le jury des Bouches-du-Rhône a donné d'abord un avertissement au tribunal de Marseille et nous en a donné un second : d'avoir à bien réfléchir et peser les avantages que nous pourrions retirer de l'institution de tribunaux de commerce dans la Régence, ou s'il ne convient pas mieux de continuer à nous laisser juger par les magistrats de carrière qui n'ont à satisfaire aucune clientèle d'électeurs ou de clients.

JEAN-SANS-PEUR.

BILLET DE LA SEMAINE

Les Agences de Renseignements Commerciaux

Avec plusieurs de nos confrères nous avons plusieurs fois protesté contre l'intolérable et malfaisante corporation des donneurs de renseignements commerciaux généralement plus fantaisistes les uns que les autres, suivant l'importance d'une malhonnête commission.

Le malheur, c'est que ceux-ci, jusqu'à ce jour, étaient à l'abri des poursuites judiciaires, ils avaient soin de se retrancher derrière une vague formule imprimée pour esquiver toute responsabilité.

Aujourd'hui, il n'en sera plus ainsi, La Cour d'appel de Lyon, réformant un jugement du Tribunal civil de la même ville, a tout récemment rendu un arrêt qui intéresse tout particulièrement le commerce. Il s'agit de la responsabilité des agences de renseignements, lorsque les renseignements qu'elles donnent, moyennant rétribution, sont faux ou erronés.

Dans le cas soumis à la Cour d'appel, un premier jugement du Tribunal civil avait débouté un négociant dans une instance contre une agence de renseignements commerciaux. Cette dernière avait fourni au négociant des renseignements erronés, sur la foi desquels une affaire importante avait été traitée et était devenue onéreuse pour le demandeur.

La Cour d'appel a réformé le jugement de première instance et a indiqué, par un arrêt motivé, que l'agence de renseignements est responsable envers celui qui, moyennant rétribution, s'adresse à elle pour être renseigné sur la situation commerciale et la solvabilité d'une personne désignée, lorsque l'inexactitude des informations fournies provient de son dol ou de sa faute lourde ou et a été la cause d'un préjudice.

L'agent de renseignements ne saurait, pour dégager sa responsabilité, exciper d'une clause de non garantie insérée dans le con-

trat passé avec la personne qui a requis les renseignements : toute clause de non garantie du dol ou de la faute lourde est contraire à l'ordre public et inopérante.

LE SEMAINIER.

NOS ÉCHOS

A LA RÉSIDENCE

M. le Résident Général et Mme Alapetite ont offert, samedi soir, un grand dîner aux magistrats du Tribunal de Tunis.

Ce dîner a été suivi d'une réception et d'un bal extrêmement brillants, auxquels ont été invitées les notabilités du monde judiciaire et plusieurs hautes personnalités.

Le matin, M. Alapetite s'était rendu à Djédaïda, où il a visité l'importante Ferme-Ecole sous la conduite de MM. E. Fitoussi et Raymond Valensi. Dans l'après-midi, il est allé à Chaouat pour visiter le Concours de Motoculture.

Le Ministre et Mme Alapetite, accompagnés du Directeur de l'Enseignement et de quelques amis, sont partis dimanche pour faire une excursion de quelques jours dans les oasis du Djérid.

M. BLANC

Le Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien et Madame Urbain Blanc sont partis le 13 avril, par le train de 8 h. 15 du matin, se rendant en Algérie.

Nous avons reconnu, parmi les personnes venues le saluer, MM. Reclus, Secrétaire général adjoint, Daver, Directeur de la Sécurité publique, etc., etc.

TOURNÉE D'INSPECTION

M. Philippe Bériel, directeur des Services Economiques indigènes, fait, en ce moment, des tournées d'inspection dans la région de Kairouan, Sousse et Sfax.

NÉCROLOGIE

Nous adressons nos bien vives condoléances à M^{me} et M. Mouchard, le sympathique Directeur de la Compagnie du Gaz et des Eaux, et aux familles alliées, à l'occasion de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de M. Charles Lepage, leur père et beau-père, enlevé subitement à leur affection.

AU BONE-GUELMA

Le mouvement relatif au personnel dirigeant n'est pas encore revenu de Paris, mais d'ores et déjà il est décidé que M. Leneveu, inspecteur de la section de Tunis, doit être chargé de l'inspection du service commercial; il sera remplacé par M. de Gaudemont, inspecteur à Sousse, lequel aura pour successeur M. Constant, inspecteur à Gaffour, dont M. Dubuisson, chef de gare principal à Tunis, prendra la place.

Nous avons déjà annoncé que M. Brénioux, chef de gare de Souk-Ahras, avait été appelé à Tunis pour succéder à M. Dubuisson.

SIDI-DRISS

L'assemblée générale de cette Société a eu lieu le mardi 7 avril, ainsi que nous l'avons annoncé.

Malgré les efforts du représentant de la Compagnie Algérienne, l'assemblée générale n'a pas voulu voter de nouveaux sacrifices avant qu'une commission, composée de quatre membres, en ait décidé ainsi après une enquête sur les lieux.

Mais, d'ores et déjà, le personnel est licencié et les travaux ne seront pas repris de si tôt et la Compagnie Algérienne pourra inscrire en lettres d'or Sidi-Driss au frontispice de ses établissements comme une de ses plus belles opérations, en sens contraire.

POUR LE RAPPROCHEMENT

FRANCO-ALLEMAND

Samedi prochain, aura lieu, au Palais des Sociétés Françaises, une conférence organisée par l'Action Laïque, Républicaine et Sociale de Tunisie (Union des Gauches), sur le sujet suivant : *Le rapprochement franco-allemand est-il possible ?*

La présidence de cette réunion a été dévolue au citoyen Bignens, conseiller municipal de Tunis. Le conférencier est le citoyen Bigot.

NOS NOTES

M. Paul Duran-Angliviel, chef du portefeuille du Comptoir National d'Escompte de Paris, à Paris, frère de notre confrère et ami André Duran-Angliviel, rédacteur en chef de la *Dépêche Tunisienne*, est arrivé à Tunis il y a quelques jours.

Nous lui souhaitons une cordiale bienvenue.

CONFÉRENCE SÉBASTIEN FAURE

Sébastien Faure, le célèbre conférencier, vient pour la première fois dans notre ville, où il donnera, après-demain jeudi, dans la salle de la Bourse du Travail, une conférence sur le sujet suivant : « Douze preuves de l'inexistence de Dieu. »

On sait que les conférences de Sébastien Faure sont données au profit exclusif de son orphelinat « la Roche ».

L'AFFAIRE SALOMON

Notre excellent confrère *le Sahel*, de Sousse, vient de publier un article sur cette malheureuse affaire Salomon auquel nous nous rallions avec quelques réserves, car la solution ne dépend pas du Résident Général, comme il le pense, mais du ministre des Affaires étrangères, qui a seul qualité pour sanctionner ou infirmer la décision prise par le Conseil de discipline.

Il est clair comme le jour que la composition dudit Comité péchait par la base, car le président, M. Dobler, à qui de droit était impartie la présidence, avait été appelé à connaître de l'affaire comme résident intérimaire et c'est lui, naturellement, qui déclancha l'ouverture de l'instruction judiciaire qui finit devant les assises de Sousse de la façon que l'on sait, écrasante pour les metteurs en scène, les Kamoun et autres comparses de moindre importance.

M. Salomon ayant saisi le Conseil d'Etat, c'est lui seul aujourd'hui qui aura à trancher son affaire, le ministre des Affaires Etrangères lui-même n'a plus le droit d'intervenir, à moins d'entente entre les parties, et c'est alors, estimons-nous, que l'intervention résidentielle pourrait se produire.

Il serait bon qu'on sache que la solution de la question n'est pas de la compétence du Résident Général, les contrôleurs civils, faisant fonctions de vice-consuls, étant nommés par décret du Président de la République.

AU SALON ET A CHAOUAT

Un des coins les plus remarquables du Salon Tunisien (qui mérite mieux que cette sèche mention), c'est le coquet stand de Mme Lagrenée, où l'on voit les diverses phases de la fabrication des tapis indigènes, telle qu'elle se pratique à Chaouat.

Cette exposition nous a donné un avant-goût et le désir de voir de près l'installation de Mme Lagrenée; nous nous sommes rendu à Chaouat à l'occasion du Concours de Motoculture, et avons admiré la fabrique de tapis, dans tous ses détails sur lesquels nous reviendrons un jour.

Mme Lagrenée a eu l'heureuse idée de recourir à la main-d'œuvre locale des jeunes filles indigènes, qu'elle a prises toutes petites et qui ont grandi sous sa direction, acquérant toutes les finesses du métier et donnant des résultats réellement surprenants.

Si nous ajoutons que les tapis sont élaborés sur les dessins et maquettes de Mme Lagrenée, avec des laines provenant de son beau troupeau de moutons mérinos — gloire de Chaouat ! — nous aurons contribué à rendre à la sympathique initiative de cette industrie locale, un hommage des plus mérités.

PASSEZ L'ÉTÉ EN HAUTE-SAVOIE

jusqu'à fin septembre, pays admirable, et vous ne regretterez pas votre séjour en France.

Cure de lait, d'altitude, d'eau minérale. Pensions pour toutes les bourses. Habitants très accueillants. Excursions nombreuses, sur les lacs, sur les glaciers du

Mont Blanc ou autres, le Voiron, le Salève, etc., etc.

Passer l'été en Haute-Savoie, c'est reprendre de la santé, des forces, de la vigueur pour affronter sans danger le climat débilitant de l'Afrique du Nord.

Nous ne prendrons pas la peine de relever, même avec des pincettes, les « aménités » que nous décoche un ancien collaborateur pour qui la reconnaissance du ventre et du gousset est le cadet des soucis, car nous avons fait pour lui ce qu'aucun des siens, même les plus proches, n'a voulu faire. Tout Tunis le sait.

Nous connaissons, du reste, depuis longtemps, sa devise, et c'est celle-ci qui nous le fit tenir un peu à distance avant d'être recueilli par un confrère parisien :

« La terre est peuplée de poires « qu'il suffit de savoir taper, c'est comme qui dirait une bonne ferme « en Brie ! ».

C'est avec de pareils sentiments et une mentalité si spéciale que le jour où l'adversité s'acharne après soi, on a beau clamer sa détresse à tous les vents, on se trouve comme les Juifs en Palestine, mais sans manne, car celle-ci, hélas ! ne tombe plus du ciel comme autrefois.

Libre à lui de continuer à nous exprimer sa reconnaissance à sa façon, trente années de journalisme nous ont cuirassé d'airain.

Deux Lettres Historiques mais peu reluisantes de PICHON-TRAHISON

Peu à peu, la vérité finit, en toutes choses, par sortir du puits et par transpirer, malgré les précautions prises pour qu'elle demeure indéfiniment sous le boisseau.

Dans la lamentable affaire du Congo et de nos démêlés avec l'Allemagne, nous finissons aujourd'hui par connaître la vérité, car Pichon, dont le rôle fut synonyme de trahison, a cru qu'à la faveur des incidents récents, il pourrait faire passer pour un acte de haute politique et en tirer gloire et profit, ce qui ne fut en réalité qu'une félonie et une trahison de sa part.

Publions d'abord ces deux lettres, on verra dans l'une le ton pleurnicheur du Ministre français et dans l'autre la froide et sèche réponse de l'ambassadeur d'Allemagne à Paris :

« Votre compatriote M. Semler quitte Paris aujourd'hui, après s'être assuré des bonnes dispositions du Gouvernement français en ce qui concerne le projet de consortium franco-allemand pour l'exploitation d'une région située au Congo français, sur les frontières du Cameroun. M. Semler et les participants français se sont mis d'accord pour accepter le décret, le cahier des charges et les statuts élaborés par la commission des concessions coloniales et dont notre ambassadeur possède un exemplaire, sous réserve des modifications suivantes :

« 1^o L'exploitation dirigée par le consortium pourra s'étendre sur toute la partie de la concession de Ngoko-Sangha, située à l'ouest de Livanda.

« Toutefois, tant que la société franco-allemande en formation demeure constituée au capital dont elle dispose actuellement, l'exploitation ne portera que sur une zone dont l'étendue sera déterminée d'accord avec le Ministre des Colonies et ne dépassera pas une superficie de moitié du

(1) Le Gouvernement français c'était lui tout seul !

Absinthe Supérieure PREMIER FILS

Agent général pour la Tunisie : Aug. DUCROS - Tunis

territoire situé à l'ouest de Livinda; l'autre moitié de ce territoire sera ouverte à l'exploitation de la Société franco-allemande si, dans une période de quinze ans à compter de la date réglant les conditions de son exploitation, elle en fait la demande, après avoir porté son capital argent à 1 million 250.000 francs.

« 2° Le nombre des actions que chaque administrateur devra effectuer pour privilégier à la garantie de sa gestion, sera de dix ;

« 3° Les délibérations du Conseil d'administration seront valables si le nombre des membres qui y ont pris part est supérieur à la moitié du nombre des administrateurs en fonction, sans jamais être inférieur à trois ;

« 4° Les actions entièrement libérées en argent seront, dès la constitution de la société, nominatives ou au porteur, au porteur, au choix de l'actionnaire.

« Le Gouvernement français approuve, en principe, ces dispositions, mais il estime que la constitution du consortium ne peut se réaliser qu'après le règlement de la question au point de vue parlementaire. Je saurai gré à Votre Excellence de bien vouloir notifier cette situation à M. Semler.

(Signé) : PICHON. »

Voici la réponse de l'ambassadeur d'Allemagne :

« J'ai eu l'honneur de recevoir la lettre dont Votre Excellence a bien voulu m'adresser aujourd'hui même, concernant l'accord qui s'est établi avec l'approbation, en principe, du Gouvernement français, en ce qui concerne le projet de consortium franco-allemand pour l'exploitation d'une région située au Congo français sur les frontières du Cameroun. Je n'ai pas manqué de communiquer la teneur de cette lettre à M. Semler, qui en fera part à ses associés de Hambourg, en leur demandant la notification.

(Signé) : DE SCHEN. »

Nous savons bien que ce refus nous valut l'envoi du Panther devant Agadir et la mutilation du Congo en pleine paix, mais l'auteur responsable n'est-ce pas le ministre félon et traître à sa patrie qui a osé concevoir l'idée de l'abandon d'une partie du Congo sous une vague formule d'un cahier des charges que jamais personne n'aurait fait exécuter ?

Donc, l'auteur principal et direct du démantèlement du Congo, ce n'est ni plus ni moins que le triste fou qui, comme tous les pauvres êtres affligés d'un détraquement du cerveau, ne se rendent pas compte de leur état normal.

Qu'on lise et qu'on soupèse chacune des phrases de la lettre pichonnesque, on restera interloqué d'une telle platitude et d'une telle bassesse chez un ministre de la République.

Cela fait pitié et morfond profondément notre amour-propre national.

Et cet homme-là a le toupet d'oser en tirer gloire et vanité !

En présence d'une telle inconscience et d'un tel état d'esprit, qui dénote chez son auteur un cerveau fêlé, nous n'avons plus la force de nous indigner, car le malheureux ne relève plus de la Haute-Cour, mais du médecin aliéniste qui doit sans retard libeller un ordre d'internement dans un cabanon pour le mettre à jamais dans l'impossibilité de trahir son pays.

Voilà un ministre des Affaires étrangères qui, pour faire sa cour au Gouvernement allemand et se tailler une réputation de grand diplomate, passe par-dessus la tête du ministre des Colonies, rédige avec le Semler de Tardieu un contrat en bonne et due forme qui concède à un consortium très peu franco et beaucoup allemand l'exploitation d'une partie du Congo français grand comme la France, sous réserve, il est vrai, de l'approbation parlementaire !

Dans sa simplicité naïve, Pichon croyait qu'ayant engagé la signature de la France après avoir apposé la sienne, le Parlement ratifierait des des deux mains une pareille trahison. Il se trompait.

D'abord, le ministre des Colonies, l'honorable M. Milliès-Lacroix, se refusa énergiquement à contresigner un pareil torchon et le Parlement l'approuva en refusant dignement de sanctionner un acte aussi criminel.

L'Arbitraire

Est-ce la loi française qui est en vigueur au Maroc, ou bien ce pays de protectorat est-il seulement le pays de l'arbitraire ?

Nous avons déjà signalé les vexations auxquelles était soumis notre confrère Rouest, qui fut incarcéré pour une condamnation encourue à Tunis. Mais voici mieux.

Le 31 mars dernier, M. Roger Laronce, consul à Casablanca, a pris deux arrêtés d'expulsion contre deux journalistes, MM. Houel et Rouest. Et ceux-ci, mandés au Commissariat, ont été aussitôt coffrés, séquestrés, malgré leurs protestations, traités « comme des chiens », ont-ils dit, à peine admis, malgré les protestations de leurs amis, à voir leurs familles, et embarqués de force, vingt-quatre heures après, sur le Chaouïa.

D'explications, pas l'ombre. Rien autre chose que le bon plaisir du consul agissant, probablement, sur l'ordre du Résident général, et parce que ces deux journalistes le gênaient.

A Casablanca, des protestations nombreuses se sont élevées. La presse locale a attaqué violemment l'acte du consul Laronce ; le Cercle français a mis son drapeau en berne ; une souscription a été ouverte en faveur des familles des exilés, qui a atteint en un jour 10.848 francs ; les groupes locaux ont voté des ordres du jour contre cette iniquité.

Mais le consul se soucie peu des protestations des Français de Casablanca.

Peut-être celles des journalistes de Paris, dit le *Rappel*, le feront-elles réfléchir. Ce n'est pas une raison parce qu'il s'appelle Laronce pour qu'il veuille imiter Lépine.

Tournée triomphale de M. GASTON THOMSON dans sa circonscription

Ce n'est pas une tournée électorale qu'accomplit en ce moment, dans sa circonscription, notre éminent et sympathique ami M. Gaston Thomson, député de la deuxième circonscription du département de Constantine, mais une véritable marche triomphale aux accents de la Marseillaise, au milieu des fleurs, des drapeaux et des populations accourant pour le saluer et l'ovationner.

Partout, à Bône comme à Philippeville, à Collo comme à Jemmapes, à Guelma comme à Souk-Ahras, à Tébéssa comme au Kouif, à Clairfontaine comme à Mondovi, Bugeaud, etc., etc., partout ce ne sont que vivats et acclamations des foules reconnaissantes.

Heureux les hommes qui savent inspirer de tels sentiments. Aussi la journée du 26 avril sera-t-elle, pour le député sortant, une simple et pure formalité d'enregistrement exigée par la loi.

Et ce sera la dixième fois que les électeurs du département de Constantine renouvelleront à leur élu le mandat qu'il obtint pour la première fois en 1877, alors à peine âgé de 29 ans.

Le rachat du B.-G. algérien

Le *Republicain* de Constantine dit que, grâce aux mesures énergiques prises par le Gouverneur général de l'Algérie, il ne faudra pas plus de 3 à quatre mois pour la prise de possession du réseau racheté du Bône-Guelma.

A l'unanimité, les Délégations, qui ont demandé avec acharnement le rachat du B.-G., vont voter dans quelques semaines la résolution indiscutable qui leur est demandée. Il n'y a aucune raison pour que l'Algérie aille demander au B.-G. une partie de ce qu'elle a gagné... en Tunisie.

Satisfaction pleine et entière va donc être donnée au Conseil d'Etat par les Délégations. Le Ministre n'aura plus qu'à signer le rachat admis d'ores et déjà par le Conseil d'Etat devant lequel la question ne doit plus revenir.

Dans trois ou quatre mois, le B.-G.

sera un réseau d'Etat. Il n'y aura plus qu'à y faire les transformations et les additions votées par les assemblées algériennes.

L'Etat algérien va se trouver à la tête d'un réseau superbe qui, pour être complet, devrait englober la ligne du P.-L.-M. de Constatine à Philippeville et même les deux petites lignes du Mokta-Saint-Charles et du Bône-La Calle.

En compensation, le P.-L.-M. pourrait recevoir le réseau algérien de l'Ouest-Algérien, Bliida-Boghari, et même tout celui du département d'Oran de cette Compagnie, jusqu'à la frontière marocaine et même au-delà si c'est possible.

Stéphen BICHON dans les Caves anglo-pékinoises

A fureter dans les vieilles collections de journaux ou de revues, on fait parfois de jolies découvertes.

Nous avons dit, dans notre précédent numéro, que l'ineffable Pichon avait tout fait pour faire disparaître jusqu'au dernier exemplaire du numéro de *l'Action* en date du 20 avril 1903, qui relatait ses hauts faits asiatiques.

Mais nous avons ajouté qu'un livre écrit par un de nos plus brillants officiers de marine, homme d'honneur et de vérité, racontait sans haine ni partialité, l'attitude peu française de celui qui, à l'époque de la révolte des Boxers, représentait d'une si lamentable façon notre pays dans la capitale du Céleste Empire.

Alors qu'un représentant de la France devait avoir pour le moins le souci de montrer aux yeux des étrangers les qualités de notre race, c'est-à-dire le courage et la loyauté, lui, le pauvre homme, l'arriviste sans vergogne et sans mérite, eut une attitude tellement pitoyable, tellement pleine de couardise, que les fils du Ciel ont dû sûrement avoir une piètre idée de la bravoure française et mesurer tous nos compatriotes à l'aune de leur pleutre de représentant.

« C'est cela les Français... » ont dû penser les hommes jaunes. Leur chef est le premier à se tirer des flûtes à la moindre alerte, et si tous les autres sont comme lui, nos Boxers n'auront pas de mal pour se débarrasser d'eux : ils n'auront qu'à se montrer pour voir ces hommes qu'on dit si civilisés et si courageux, détalier au plus vite et se cacher dans des trous comme des souris peureuses. »

Et les porteurs de nattes n'auraient certes pas tort si leur jugement ne devait concerner que Stéphen-la-Frousse.

Au moindre bruit du mouvement xénophobe qui allait éclater à Pékin, Pichon, plus jaune d'angoisse que ceux qui lui causaient un si terrible effroi, perdit la tête et, fou de crainte, ne songea plus qu'à sauver sa précieuse peau. Ce n'était plus l'homme qui, dans ces pays lointains, tenait le drapeau de son pays et représentait les intérêts de sa nation, c'était un être pitoyable, tremblant et malade, qui n'avait plus qu'une idée : se sauver, se cacher.

Il pensa d'abord à s'enfermer chez lui, tout cadenas et tout verrouiller. Mais bientôt, il songea à se terrer dans sa cave. Etait-elle au moins assez bien construite, cette cave du Consulat de France ? Pichon en doutait.

Et comme dans les pays d'Orient, les consulats des diverses nations sont toujours édifiés, suivant la tradition, dans un même quartier, et forment presque un seul pâté de maisons, le bon Bichon prit immédiatement le parti de solliciter l'hospitalité de la Légation anglaise et la faveur de se cacher dans la cave de cet immeuble qu'il croyait être plus solidement construit que la sienne.

Ainsi fat fait. Stéphen attendit patiemment sous terre le jour de la délivrance par les soldats envoyés en toute hâte.

Et c'est cette période de l'existence dépourvue de lustre de ce pseudo-diplomate que nous avons trouvée fidèlement rapportée dans un numéro de *la Vie Illustrée* datant de 1901, numéro copieux entièrement consacré à « la Vérité sur la Guerre et le Pillage en Chine. — Récits et photographies de notre envoyé spécial. »

Cet envoyé spécial, M. Lucien Leroy, a tout parcouru, tout examiné et tout noté. Par la plume et par le kodak, il nous donne un aperçu vivant de ce qui s'est tramé à cette époque en Chine. C'est dans ces pages que nous retrouvons la craintive physionomie du Capon de Pékin et autres lieux, l'illustre encavé Pichon, photographié à deux reprises, une fois dans les souterrains de la Légation anglaise pendant les hostilités, et la seconde fois prenant une pose héroïque sur une barricade... après l'entrée des alliés à Pékin.

Notre confrère n'a pas manqué d'aller interviewer le peu intrépide Ministre de France. Celui-ci, qui n'a point conscience de sa poltronnerie, qui ne se doutait même point qu'il put exister une qualité appelée courage et trouvait toutes naturelles sa fuite éperdue et sa posture ridicule et déshonorante, raconta très naïvement ses trances et ses frayeurs.

Ce numéro spécial de *la Vie Illustrée*, qui éclaire d'un jour peu reluisant les journées de Pékin de la célèbre Poule-Mouillée, ce numéro est un document bien vivant que Bichon n'a point songé à faire disparaître, et que nous tenons à la disposition de nos lecteurs, qui pourront le consulter dans nos bureaux.

La PETITE TUNISIE SOCIALISTE sait tout, dit tout, renseigne sur tout.

La réclamer partout, tous les mardis matin.

Les Minotaures de l'Épargne

LA VÉRITÉ SUR LE CRÉDIT LYONNAIS

(fin du discours Rouanet)

Le fléchissement actuel ne m'inquiète pas, je ne le redoute point. S'il ne se produit pas de catastrophe, si tant de pratiques aussi dangereuses que dolosives n'empêchent pas un krach trop formidable, les capitaux émigrés reviendront de l'étranger reprendre leur place dans les valeurs industrielles françaises qu'ils ont négligées ou dédaignées sur les conseils perfides des banques de dépôt. Ils reviendront prendre leur place au foyer français.

Mais, Monsieur le Ministre des Finances, s'il se produit seulement une heure de défaillance dans les banques de dépôts, par suite des agissements périlleux que je vous signale, par suite de l'administration aventureuse de ces milliards de l'épargne publique consacrés à des opérations nécessairement aléatoires, ainsi que l'ont prouvé les opérations de 1903 sur le dernier emprunt, alors c'est le krach, c'est la panique générale, c'est l'ensemble de nos industries paralysées, c'est la cascade de ruines dont je parlais tout-à-l'heure, c'est le crédit de la République, la vitalité de la nation sérieusement compromis.

Monsieur le Ministre des Finances, voilà le péril, voilà le danger. Ceux-là mêmes qui sont prêts à vous reprocher les mesures que vous pouvez être appelé à prendre contre le complot permanent des administrateurs de l'épargne publique, contre les intérêts de la France et contre les intérêts de la République, seraient demain les premiers à vous reprocher votre négligence et votre abstention si vous vous croiriez les bras devant la solution à faire intervenir.

Je vous citais tout-à-l'heure l'exem-

ple d'un titre de banque qui a perdu déjà plus du tiers de sa valeur. Je vous ai montré comment, lentement, par ses guichetiers, par ses démarcheurs, par le sourire perfide opposé à l'épargnant qui vient au guichet de la succursale demander s'il peut acheter de la rente, on a pu écouler tant de banque foncière russe. Il en sera de même demain pour le chemin de fer dont le projet est à cette heure à l'étude dans les conseils d'administration du syndicat. On pourra en écouler tant que l'on voudra.

Monsieur le Ministre des Finances, il y a là un danger pour le crédit public, pour l'épargne française !

M. Meslier, député de la Seine, appuyait ces généreuses paroles par des considérations aussi pénétrantes et aussi vraies.

Ce n'est pas par pure libéralité pour le trar que les chefs du Syndicat fournissent des fonds à son trésor de guerre civile ; ce n'est pas comme tenant de l'autocratie que l'on emprunte l'argent français et qu'on va le porter à St-Petersbourg. Non, messieurs. C'est pour réaliser des bénéfices scandaleux, des commissions scandaleuses sur l'ensemble de l'épargne publique. (très bien ! très bien ! à l'extrême-gauche).

Monsieur le Ministre des Finances, il y a là un danger que vous pouvez conjurer. Vous pouvez, en même temps, dans une très large mesure, contribuer à laver l'honneur français de certaines accusations qui lui ont été adressées.

Quelles que soient les opinions que nous professons ici, il est permis à des Français qui sont les fils de la Révolution de se rappeler les grandes traditions de liberté et d'humanité qui sont l'honneur de ce pays. Et lorsque les opprimés d'un autre pays jettent un cri d'adjudation désespérée vers le pays qui a été l'initiateur des Droits de l'Homme et du Citoyen, il est permis de s'en émouvoir.

Je veux répondre un mot aux accusations portées à ce sujet contre la France, contre la démocratie française, à propos de l'intervention constante de nos financiers dans les affaires internationales et particulièrement dans les affaires russes.

La bourgeoisie républicaine française a été trompée, dupée, trahie par ces chefs de syndicats, et ce n'est pas elle qui doit supporter la juste condamnation qui s'attache à ceux que l'amour du lucre a rendu les ennemis de la liberté. Vous pouvez, Monsieur le Ministre de la Justice, sauvegarder à la fois l'épargne de la France et son honneur démocratique, en mettant fin aux manœuvres qui ont compromis notre crédit et notre réputation libérale. Je me plais à rappeler, d'ailleurs que j'ai en face de moi un Président du Conseil qui, lorsque les tsaristes français, comme il les appelait, se sont déchaînés contre la liberté française et contre la liberté internationale, a pris nettement parti pour la liberté.

Monsieur le Ministre de la Justice, l'honneur de la France est d'accord avec ses intérêts. Vous pouvez sauver l'un et les autres par un acte de justice qui sera en même temps un geste d'humanité et de probité. (très applaudissements à l'extrême-gauche et sur divers bancs à gauche).

Discours de M. Meslier

Messieurs, j'ai peu de chose à ajouter au discours très documenté, très éloquent et très courageux de mon ami M. Rouanet. Aussi bien je comprends qu'à cette heure avancée de la séance, vous n'attendiez pas de moi un supplément d'explication. Mais je dirai néanmoins que, pour l'honneur de la France, pour le respect de ses traditions, pour sa vie elle-même, pour son avenir, le scandale — car c'est un scandale — doit être dénoncé pour que le péril prenne fin. (très bien ! très bien ! sur divers bancs).

Après l'argent drainé habilement sur tout le territoire français, sans souci des pauvretés croissantes et des ruines accumulées, la haute finance, cupide et imprévoyante, dans sa voracité pécuniaire, tarit les sources de la richesse nationale, et pour le profit des gains monstrueux de l'usure, elle fournit de l'argent par milliards à toutes les aventures étrangères.

(à suivre.)

ÉVITEZ CES VALEURS!

*Ou franchement mauvaises,
Ou ultra-majorées,
Ou risquant des moins-values,
Ou courant à l'effondrement,
Ou lancées en marge du Code.*

CROCK-NOTES

Dans les Caidats

Par décrets en date du 4 avril 1914 :
M. Ahmed Sakkat, caïd de la banlieue de Tunis, est nommé caïd de Sfax, en remplacement de M. Larbi Djelloul, appelé sur sa demande à d'autres fonctions ;
M. Chadly Okby, inspecteur à la Section d'Etat, est nommé caïd de la banlieue de Tunis ;

M. Hassen Barkate, caïd de Tébourouk, est nommé caïd de Medjez-el-Bab ;
M. Ahmed Lakhoua, caïd de La Regba (Ghardimaou), est nommé caïd de Tébourouk ;

M. Mohamed-Taïeb Maghraoui, caïd des Hamama, est nommé caïd de La Regba ;
M. Manoubi Darghouth, khalifat de la banlieue de Tunis, est chargé des fonctions de caïd des Hamama.

Nous adressons nos sincères félicitations aux nouveaux promus et en particulier à nos amis MM. Ahmed Sakkat et Hassen Barkate, qui obtiennent des postes de choix.

On nous assure qu'un second mouvement est en préparation au Dar-el-Bey ; il aurait pour point de départ la retraite de l'illustre caïd de Gabès et d'un riche caïd de même acabit de la région du Kef.

Nos troupes du Maroc

Nous avons appris avec plaisir la nomination, au choix, de M. le lieutenant Robin, du 2^e Zouaves, au grade de capitaine au 3^e Tirailleurs.

C'est avec regret que ses soldats ainsi que les officiers du Conseil de guerre d'Oudjda, où il était commissaire-rapporteur depuis longtemps, le voient partir, car c'est un excellent camarade doublé d'un chef très paternel.

Le capitaine Robin va participer à la colonne qui va être dirigée contre Taza. Avec nos félicitations, nous lui souhaitons d'en revenir avec la croix des braves, qui sera la juste récompense de l'officier de réel mérite qu'il est.

Les musulmans et la chéchia

Nous avions dit, dans un de nos derniers numéros, que les musulmans tenaient fort peu à leur coiffure traditionnelle et que s'ils la conservent ici, c'est par crainte du « qu'en dira-t-on ». Ainsi la plupart des Arabes qui se rendent en France troquent, sur le paquebot même, leur chéchia contre un chapeau.

Un de nos confrères métropolitain a fait la même constatation parmi les nombreux ouvriers algériens ou tunisiens travaillant actuellement en France.

A ce propos, rappelons qu'en Tunisie, lorsque, après les troubles du Djellaz, on interdit aux mastroquets de servir à boire aux indigènes que les prescriptions coraniques n'empêchent point d'être d'impénitents ivrognes, on vit ces derniers tourner la difficulté en s'affublant de nos coiffures.

Jamais les chapeliers n'avaient vu leur commerce prospérer comme à cette époque-là. Nos indigènes donc, vêtus à l'européenne, s'isolaient un instant, cachaient leur chéchia dans leur poche et la remplaçaient prestement par une casquette ou un béret, puis ils rentraient se griser à leur aise chez le bistro le plus voisin : parfois même ils s'installaient à la terrasse des cafés, où ils passaient pour des Européens.

Leur soit apaisée, ils recommandaient l'opération en sens inverse, et le tour était joué.

Puisque nous parlons de l'alcoolisme chez nos protégés, ajoutons que la mesure prohibant de servir à boire aux indigènes a eu un effet diamétralement opposé à celui que l'on en attendait. En effet, s'il était défendu aux détaillants de verser des petits verres aux disciples du Prophète, il était permis aux fabricants de leur vendre des bouteilles cachetées. Aussi nos bons poivrots arabes qui, auparavant, se contentaient de prendre un ou deux verres sur le zinc, se mirent-ils à acheter par litres, demi-litres ou quarts de litres de boukha, qu'ils ingurgitaient d'un trait dans un coin discret, en jetant ensuite le flacon.

« Qu'importe le flacon, pourvu qu'on ait l'ivresse ! »
Et le nombre de Tunisiens, gris comme des Polonais, que la police ramassait à cette époque-là, était supérieur à celui d'avant l'interdiction.

Diseurs de bonne aventure

Nos confrères ont signalé l'arrestation d'une voyante très connue, Mme de Lorié, qui a été expédiée en France par un des derniers courriers, avec un convoi de détenus.

Tunis fourmille de voyantes, sorciers, pythonisses, diseurs de bonne aventure et autres farceurs.

De la place Bab-Souika jusqu'à l'avenue Bab-Djédid, c'est une longue suite de petites boutiques couvertes d'un rideau discret, dans lesquelles de malins personnages, entourés de grimoires et d'objets hétéroclites, attendent le naïf client.

Il y a aussi les devins en plein air, gravement assis sur les trottoirs devant un morceau de toile sur lequel est étendu du sable où ils ont fait des dessins bizarres.

Il y a encore les pythonisses ambulantes, ces *deggaza* qui vont crier leur profession dans nos rues, comme les vitriers ou les racommodeurs de vaisselle.

Il est probable que l'autorité tolère toute cette séquelle de fainéants et de farceurs parce qu'ils offrent cette « couleur locale » dont on croit que raffolent les touristes.

La police devrait pourchasser ces gailards qui font métier d'exploiter la crédulité de leurs semblables, et qui augmentent l'armée des déseuillés et des parasites qui sont la plaie de Tunis.

L'escroquerie à la « tricoteuse »

Sur mandat de M. Bourguet, juge d'instruction à Paris, M. Daru, commissaire aux délégations judiciaires, s'est rendu rue Lacharrière, 11, au siège de la société *la Prévoyance*, société qui vendait des tricoteuses mécaniques et, sous l'inculpation d'escroqueries, il arrêta le directeur, Jules Vacher-Lagrave, 40 ans, demeurant 51, avenue Parmentier.

La société envoyait en province et aux colonies des circulaires dans lesquelles elle promettait du travail facile et sans chômage pouvant rapporter de 25 à 50 fr. par semaine. La société fournissait les matières premières, mais il fallait auparavant acheter au comptant une tricoteuse de 185 francs.

Bien entendu, jamais les acheteurs ne recevaient de travail.

Les machines étaient fabriquées en Allemagne, et comme elles revenaient à 70 francs, les malheureuses victimes ne pouvaient les revendre.

Ce manège durait depuis plus de quatre ans, et les plaintes sont innombrables.

Hyménées

Jeudi dernier ont été célébrées, avec un certain faste, les fiançailles de M. Rachid ben Osman, fils de M. Mustapha ben Osman, caïd des Zlass, avec Mlle Gara, fille du colonel Gara, neveu de S. A. le Bey.

La cérémonie a eu lieu en présence des princes de la famille beylicale, de MM. Taïeb Djelloul, ministre de la Plume, Mustapha Dinguezli, président de la Municipalité de Tunis, Ahmed Sakkat, caïd de Sfax, Béchir Sfar, gouverneur de Sousse, et de nombreuses autres personnalités du monde musulman de Tunis.

Le mariage a été célébré avant-hier dimanche.

Nos meilleurs compliments aux mariés et à leurs familles.

Processions nocturnes

La pluie tant désirée est tombée ces jours derniers, et si la sécheresse avait persisté, la récolte aurait été sérieusement endommagée, aussi pour prévenir pareille éventualité, les Arabes avaient organisé des processions et des prières publiques pour demander la pluie bienfaisante. Ces manifestations ayant lieu soit à la campagne ou dans les villages, soit dans les mosquées, n'ont rien de bien ennuyeux pour le public. Ce qui l'est davantage, ce sont ces processions nocturnes organisées on ne sait par qui, composées d'une foule intense de gamins et de fillettes de toutes races, tenant des bougies allumées et psalmodiant des prières pour demander au Père Eternel d'ouvrir les écluses célestes.

Ces processions défilent toute la nuit dans nos rues, font le tour des cimetières et des lieux de prière et se répètent pendant plusieurs soirées de suite. Quel désagrément pour la population de se voir ainsi chaque soir réveillée en sursaut par ces chants et ce tumulte.

Ces processions furent inventées lors du choléra de 1911 et composées d'abord des malheureux orphelins ayant perdu leurs parents dans l'épidémie. Ensuite on a trouvé bon d'en organiser à tout bout de champ et pour toutes sortes de motifs.

La série rouge

Depuis un mois, les colonnes des journaux tunisiens ne sont pleines que de récits de drames sensationnels, assassinats, découvertes de cadavres mystérieux, accidents graves, etc., etc.

Après le corps de la femme Chiofalo trouvé dans un puits à Sedjoui, c'est celui d'un homme découvert dans un autre puits à L'Ariana ; après l'assassinat de M^{re} Benoit, c'est celui de ce pauvre vieillard assommé, rue de Mars, par des cheneaux qui voulaient lui voler son burnous.

Puis, c'est une série de navrants accidents, dont ceux de Bab-Aléoua et de Chaouat ne sont pas les moindres.

Au B.-G.

La Compagnie des Chemins de fer de Bône-Guelma et Prolongements a l'honneur d'informer le public que l'Administration supérieure a homologué la proposition relatée à l'affiche du 20 janvier dernier, ayant pour objet de créer des relations de billets d'aller et retour :

1^o entre Ghardimaou et tous les gares du réseau algérien du B.-G. et du réseau de l'Est-Algérien (Administration des chemins de fer algériens de l'Etat) ;

2^o entre Tunis d'une part et Alger, Agha et Constantine d'autre part.

Les nouvelles dispositions entrent en application le 15 courant.

— La Compagnie des Chemins de fer de Bône-Guelma et Prolongements a l'honneur d'informer le public qu'elle soumet à l'homologation de M. le Directeur Général des Travaux Publics de la Régence,

une proposition tendant à apporter diverses additions et modifications au tarif spécial G.V. n° 14 bis (marchandises et denrées) en vue notamment de prévoir une nouvelle catégorie de colis de ravitaillement, de poids compris entre 5 et 10 kilos.

Au P.-L.-M.

M. Marc de Mazières, agent commercial de la Compagnie P.-L.-M. à Alger, est nommé en la même qualité au Maroc.

Son successeur pour l'Algérie et la Tunisie est M. Maria, en résidence à Alger.

Nous adressons à MM. de Mazières et Maria nos sincères félicitations.

Pour finir

Loyalisme. — M^{me} Desportes couchant avec Louis XV, le roi lui dit :

- Tu as couché avec tous mes sujets.
- Ah ! sire !
- Tu as eu le duc de Choiseul.
- Il est si puissant !
- Le maréchal de Richelieu.
- Il a tant d'esprit !
- Mainville.
- Il a une si belle jambe !
- A la bonne heure, mais le duc d'Autmont, qui n'a rien de tout cela ?
- Ah ! sire, il est attaché à Votre Majesté !

Spectacles et Concerts

Casino Municipal de Tunis

(PALMARIUM)

Directeur artistique : Charles Afrigan

Mardi 21 Avril 1914

Immense succès de :

LA BONELLI, dans ses merveilleux panneaux décoratifs lumineux. — Laure NETTY, diseuse à voix. — M. GALASS, dans son numéro d'ombromanie illustrée. — ROSEL, diseuse fantaisiste. — Svéline PERRY, chanteuse à diction.

Miles Myrtil, Alberte, Lucette, Ninah, Blondine, Lily Darzieux.

PALMA-CINÉMA.

Vues nouvelles et inédites.

CINÉMATOGRAPHE OMNIA-PATHÉ

Rue Amilcar

Tous les soirs : Représentation

Dimanches et Fêtes : Matinée

Vient de paraître :

**Libérez les Indigènes
ou Renoncez aux Colonies**

PAR

CHARLES DUMAS

député

Eugène Figuière, éditeur, 3, rue Corneille, Paris. — Prix : 3 fr. 50.

En vente aux bureaux du journal.

Mesdames

HEMAGENE TAILLEUR

Quartier :
**Époques Douleuruses,
irrégularités,
Retards, Suppressions,**
Seul produit scientifique Adopté
par les Hôpitaux de France et de l'Étranger
Préparé par TAILLEUR, pharmacien de 1^{re} classe.
Anc. Professeur à l'École de Médecine, Directeur
des Hôpitaux de Paris, Officier d'Académie.
Le FLUÏD (dans toutes les Pharmacies de France S.S.)
a mandat J.M. Brochure explicative, gratuite, demandée
adressée à P. TAILLEUR, pharmacien à FONTAINEBLEAU (A.-et-M.).

Dépôt principal à Tunis :

Pharmacie PATTACCIOLI, avenue de France, 7

Lire :

L'Humanité

Directeur : Jean Jaurès

Le Courrier Européen

Directeurs : A. Morizet et Paix-Séailles

90, rue de Varenne — Paris

LES HOMMES DU JOUR

Directeur : Henri Fabre

20, rue Jean-Jacques Rousseau — Paris

LE BONNET ROUGE

Quotidien

8, boulevard des Italiens — Paris

La Bataille Syndicaliste

Quotidienne

10, boulevard Magenta — Paris

LA RAISON

Journal-Revue

49, boulevard Saint-Michel — Paris

Abonnement : 10 fr. par an.

L'Indicateur Tunisien 1914

1.760 pages. — Prix 10 francs

10 fr. 60 pour la Tunisie, 11 fr. 25 pour la France et l'Algérie.

En vente à Tunis, 2, avenue de Paris et dans toutes les librairies, et à Paris, à l'Office Tunisien, 19, rue Tronchet.

SOCIÉTÉ DES PHOSPHATES TUNISIENS

Partis de la Mohamédia.
Salins de Tunisie.
Salins de Tunisie
Société des Minerais Tunisiens Djebel-Kébouch.
Mines de fer de Douéria.
Mines de fer de Nebeur.
Sidi-Driss.

Papeteries de la Régence.
Société des Pâtes d'Alfa.
Mines de Zaghouan.
Mines de Djebel-Mrlah.
Phosphates de Maknassy.
Djebel-Lorbeus.
Nitrates Tunisiens.

A. DISEGNI Releveur de Rentes

2, Avenue de France, 2 — TUNIS

TOUTES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

MAISON DE CONFIANCE

Donnez votre Publicité

à la "Petite Tunisie Socialiste"

VÊTEMENTS
J. BELL
5, Rue d'Italie, TUNIS



RAYMOND VALENSI

INGÉNIEUR-ARCHITECTE

22, rue de Russie — TUNIS

Immeubles de rentes

Constructions industrielles et rurales

Arrosage — Distribution d'eau

PLANS A FORFAIT — AFFAIRES — PROJETS

Pharmacie BLOCH

14, avenue de France, et rue Al-Djazira, 2
TUNIS

Léon Bloch Fils

Pharmacien de 1^{re} classe
de l'Université de Montpellier
Lauréat de l'École Supérieure d'Alger

Spécialités françaises et étrangères. —
Optique médicale. Oxygène, sérums, préparations et pansements stérilisés. Service spécial d'expédition immédiate. — Conditions avantageuses pour Sociétés, Exploitations minières, agricoles, industrielles.

Téléphone 553

Absinthe Berger

FABRICATION ET QUALITÉ SUPÉRIEURES

AVIS

M^{me} Shenllenberg, ex-associée de M. Camille, prévient le public qu'elle a ouvert une Crémèrie ayant pour titre *Au Déjeûner Parisien*, 1, rue d'Angleterre, près de la Gare et de la Poste.

Café au lait, Chocolat, Œufs, Plats du jour. Service très soigné.

J. A. Bembaron

9, rue Es-Sadikia — TUNIS

Pianos Pleyel et BOISSELOT

Vente-location à partir de 225 fr. par mois

Locations de Pianos neufs

à 15 francs par mois

Machine à écrire DACTYLE

300 fr. avec facilités de paiement

INDUSTRIE FUNÉRAIRE

FÉLIX FISCHER

13, route de L'Ariana (en face du Cimetière)

TUNIS

Restaurant des Deux-Mondes

CAMILLE, PROPRIÉTAIRE

9, avenue de Carthage - Tunis

Repas à la carte et à prix fixe

Pension : 55 francs

Imprimerie Spéciale de la *Petite Tunisie Socialiste*

Le gérant : J. Giannitrapani.

MAISONS RECOMMANDÉES

Hôtel Moderne, Sfax. CAMOIN frères, propriétaires. Se recommande aux voyageurs et touristes. Prix modérés.

Grande Fabrique de Pâtes Alimentaires. Boulangerie, G.-B. FRANCO, 13, rue Sidi-bou-Mendil, Tunis. - Téléph. 450.

Au Flamant Rose. M. BLANC, naturaliste, rue Al-Djazira, 16, en face de l'Hôtel de Paris. - Pelleterie, Fourrures. Prix modérés.

Gravure administrative et commerciale. L. BERENGER, 11, rue Al-Djazira. Timbres en caoutchouc. La plus ancienne et la plus importante maison de Tunis.

Grand Dépôt de Poterie, Faïence, Porcelaine, Verrerie, Quincaillerie, Lampisterie. Maison MARTINEZ frères, rue d'Italie, 28, Tunis.

Pavillon Beau-Séjour. Carthage-Station. Restaurant de premier ordre. E. Giraud, propriétaire.

Grand Café-Restaurant-Brasserie de Paris. J. BILLIANT, propriétaire. — Bières Poussel. Champigneules et Spatenbräu.

200 repas par jour. RESTAURANT du ROSSIF. Plats du jour. Repas à la carte et à prix fixe. Avenue Jules Ferry.

Salon de Coiffure, Albert Lévy, 10, rue du Bon-Secours. Spécialité de tresses et nattes. Parfumerie, dentifrices, etc.

Imprimerie de l'Orient, 40, rue des Maltais. Travaux typographiques en tous genres. Prix très modérés.

SOURDS

qui n'avez encore pu améliorer votre triste situation et voyez la vie heureuse autour de vous sans l'entendre, hélas ! allez en toute confiance voir les appareils ACOUSTICON qui vous rendront l'ouïe 90 fois sur 100, et ont acquis aux États-Unis une réputation splendide, grâce à leurs mérites et à leur sincérité.

CATALOGUE SUR DEMANDE A :

GENERAL ACOUSTIC COMPANY

6, rue de Hanovre, PARIS

LA PETITE TUNISIE SOCIALISTE

se trouve en France :

à Paris : au kiosque n° 16, boulevard des Capucines, en face du Grand Café (qu'il ne faut pas confondre avec le Café de la Paix) ;

chez Madame Vauriot, bibliothèque de la gare P.-L.-M. (sous le buffet) ;

et à l'Office Tunisien, 2, rue Meyerbeer, dans les gares de : Marseille, Toulon, Nice, Monaco, Monte-Carlo, Lyon-Perrache, Avignon, Valence, Dijon, Vichy, La Roche (Yonne), Saint-Germain-des-Fossés, Bellegarde (Ain), Mâcon, Grenoble, Lons-le-Saunier, Bourg, Annemasse, etc.

Le *Courrier Européen* est la revue qui, par la variété de sujets traités, la renommée des auteurs, la sûreté de sa documentation, l'originalité de ses enquêtes, la diversité de ses informations, s'est acquise une réputation mondiale.

Le *Courrier Européen* constitue un recueil du plus haut prix pour quiconque s'intéresse aux grandes questions politiques, économiques et sociales qui se posent dans les divers pays.

Le *Courrier Européen* est la seule revue internationale qui sache rester parisienne.

16 PAGES

Illustrées par le crayon des meilleurs Artistes français

ABONNEMENTS : France et Colonies. Un an, 10 fr. | Six mois, 6 fr. Unica postale. Un an, 15 fr. | Six mois, 9 fr.

Le *Courrier Européen* rembourse intégralement le montant de son abonnement par des

PRIMES

entièrement Gratuites

Numéro Spécimen gratuit sur demande

Bureaux : 8, B^e des Italiens, PARIS

VINS en Gros - René LAVAU

Avenue de Carthage, 41 - TUNIS

Les MEILLEURS VINS de TUNISIE
Cinq Médailles d'Or
Grand Diplôme d'Honneur
Grand Prix
Hors Concours
Membre du Jury

Paris
Londres
Bruxelles
Roubaix-Tunis
Gand

SPECIALITÉ
Vins Blancs de TUNISIE
CARTHAGE rouge et blanc
et MUSCAT

Chaux Hydraulique & Ciment PAUL POTIN

Dépôt : rue de Turquie (Port)
Bureau : 22, rue Es-Sadikia
Téléphones : Tunis n° 197, Potinville n° 2 (réseau d'Hammani-Lif)

Vins, Eaux-de-vie du Domaine de Potinville F. BERNET

TUNIS - 23, rue d'Italie, 23 - TUNIS
Liqueurs de Marques
Eaux Minérales, etc.
LIVRAISON A DOMICILE

Les Placements Exceptionnels

5 % net d'impôt, sans courtage
ou commission quelconque, constituent un placement
exceptionnel. C'est le cas du

BON DE CAISSE

qui est délivré chaque jour, 15, rue d'Alger, par la
Banque Franco-Tunisienne de Prêts Mobiliers.

Maison de PYROTECHNIE

Joseph PAONESSA, artificier
Fournisseur de S. A. le Bey et de la ville de Tunis
Magasin de Vente : 35, Avenue Jules-Ferry - TUNIS
Torches en feux de couleurs pour retraits aux flam-
beaux - Spécialité de signaux pour la Marine
et les Chemins de fer
Mèches de sûreté pour Mines
Fabrique à Borgel, route de La Goulette
Téléphone 430

Comptoir National d'Escompte de Paris

Société anonyme au capital de 200 millions, entièrement versés
Agence de Tunisie : Tunis, Bizerte, Sfax, Sousse
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéances fixe
avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques
ouverture de crédits, ordres de Bourse, garde de titres, sous-
criptions, opérations diverses sur titres, lettres de crédit cir-
culaires et mandats de voyage payables dans le monde entier.
Dépôts à vue : 2 0/0
Dépôts à échéance fixe (de 2 à 4 ans) : 3 0/0
Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition
du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de proprié-
tés.
Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux
déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.
Location de compartiments à partir de 5 francs par mois

BANQUE DE TUNISIE

Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs
Siège Social à Tunis, 3, rue Es-Sadikia
Succursale à BIZERTE, SOUSSE et SFAX
Emission de chèques et de lettres de Crédits - Chan-
ge de Monnaies - Garde de Titres et Objets précieux
- Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de
banque
Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie

Société Anonyme - Capital 75 millions
SUCCURSALE DE TUNIS : Avenue de France
Agences à SOUSSE et à BIZERTE
PRÊTS hypothécaires en participation avec le Crédit Fon-
cier de France amortissables de 10 à 30 ans.
Opérations de banque. Escomptes. Recouvrements.
Ordres de bourse. Avances sur titres et sur marchandises
Garde de titres. Paiement de coupons. Paiements télégraphi-
ques. Chèques et Lettres de Crédit sur tous pays. Location
de Coffres-forts. Changes de monnaies étrangères. Dépôts de
fonds à échéances fixes. Un an à 4 ans 3 0/0.
Dépôts à vue. Comptes chèques avec intérêts.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France
Société anonyme fondée en 1874 au Capital : 500.000.000
Siège Social à PARIS : 54 et 56, rue de Provence
Agence en Tunisie : TUNIS-SOUSSE-SFAX
Principales Opérations
Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts
- Escomptes et encaissements d'effets de commerce - Avan-
ces sur marchandises et connaissements - Crédits documen-
taires - Délivrances de chèques sur tous pays - Opérations
de Bourses - Souscriptions sans frais aux émissions - Avan-
ces sur titres - Garde de titres - Encaissements et Escompte
de coupons - Virements télégraphiques - Billets et Lettres
de crédit circulaires - Change de monnaie.
Correspondants sur toutes les places de France
et de l'Étranger.

GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE G. & E. LICARI

USINE A VAPEUR
Rue d'Espagne et rue de Besançon - TUNIS
Liqueurs de premier choix - Vins en gros
Spécialité d'Amer et de Fernet LICARI
Récompenses à plusieurs expositions et concours. Médaille
d'Or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours
Paris 1900.

DANS LE MONDE ENTIER

Les Agriculteurs, les Industriels,
les Marines de guerre et Marchande,
les Automobiles, les Aviateurs, etc.
graisent leurs machines avec les Huiles Minérales
Américaines

VACUUM MOBILOL

Marque "GARGOYLE",
et reconnaissant Tous la supériorité des Lubrifiants fabriqués
par la
"VACUUM OIL COMPANY",
Société anonyme au capital de 2.000.000 de francs
Maison A. MODIGLIANI
Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie :
5, rue Saint-Charles - TUNIS
Télégr. Import-Tunis Téléphone : 0.74

C^{IE} DE NAVIGATION MIXTE

Compagnie Touache -- Paquebots-poste français
AGENCE DE TUNIS
Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie,
la Tunisie, la Sicile, la Tripolitaine et le Maroc.
Transport de passagers, de dépêches et de Marchandises.
ARRIVÉE de MARSEILLE tous les dimanches à 9 h. s.
- à MARSEILLE tous les Mercredis à 5 h. 15 matin.
- de MARSEILLE, tous les vendredis à 4 h. 15 m.
de la COTE TUNISIENNE. Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax,
Mehdia, Monastir, Sousse, tous les samedis à 9 h. 30.
DÉPART de TUNIS pour MARSEILLE tous les lundis, à 3 h. s.
- de MARSEILLE pour TUNIS, la COTE tunisienne et
TRIPOLI, tous les mercredis à midi.
- de TUNIS pour MARSEILLE tous les mercredis 10 h. m.
- de MARSEILLE pour TUNIS tous les mercredis à midi.
- de TUNIS pour la COTE TUNISIENNE (Sousse, Mo-
nastir, Mehdia, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli tous
les vendredis à 8. soir.
Départs réguliers tous les mardis à midi de Tunis pour Sfax,
Djerba Zarzis et les Bibans et retour par les mêmes escales
(sauf modifications).
La Compagnie accepte avec connaissements directs les mar-
chandises à destination de Toulon, Cannes, Nice et tous les
points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.
Services réguliers de Tunis sur Alger-Oran-Rouen et Dun-
kerque.
La Compagnie délivre également, à toute époque, des billets
de Tunis à Paris et retour.
Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence,
à Tunis, 8, rue d'Alger.
Les Agents Principaux : PÉDELUPÉ Frères.

Compagnie Générale Transatlantique

SERVICES POSTAUX RAPIDES
Arrivées et Départs de la Semaine :
ARRIVÉES
Dimanche à 4 h. du matin, service rapide de Marseille et Bizerte
Mardi à 3 h. du soir, service rapide de Marseille.
Mercredi, à 5 h. du matin, service rapide de Sfax et Sousse.
Vendredi à 9 h. du matin, service rapide de Malte.
Vendredi à minuit, service rapide de Marseille.
Samedi à 5 h. 30 du matin, service d'Alger, Bougie, Djidjelli,
Bône, Philippeville, Bône, La Calle, Tabarka et Bizerte.
Samedi à 5 h. 50 du matin, service de Bordeaux, Nantes et
Saint-Nazaire, par transbordement à Alger.
DÉPARTS
Dimanche à midi, service direct pour Marseille.
Dimanche à 2 h. du soir, service rapide pour Sfax et Sousse.
Mercredi à midi et demi, serv. rap. pour Bizerte et Marseille,
Mercredi à 4 h. du soir, service rapide pour Malte.
Vendredi à 2 h. du soir, service rapide pour Marseille.
Samedi à 10 h. du matin, service pour Bordeaux, Nantes et
Saint-Nazaire par transbordement.
N.-B. - Un service de et pour Bordeaux, Nantes et Saint-
Nazaire a lieu toutes les 5 semaines.
Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence de la
Compagnie Générale Transatlantique, 3, rue Es-Sadikia, Tunis.

Chaussures FAURE

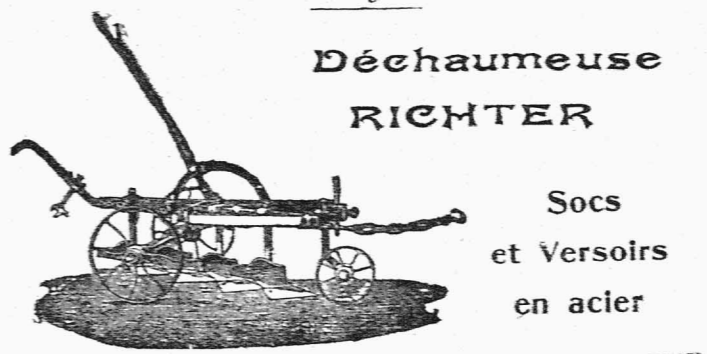
solides pour la marche et la campagne
Chaussures FAURE
habillées pour soirées
Chaussures FAURE
Pantoufles élégantes, sabots, galoches, chaussons
Chaussures FAURE
Dames, Messieurs, Fillettes et Garçonnettes
14, rue d'Italie, 14 - TUNIS Succursale à BIZERTE

Restaurant du Japon

C. Fiorini & C. Falorni, propriétaires
7, rue Amilcar, 7 - TUNIS
Service à la Carte. - Repas sur commande. - Vraie Cui-
sine Italienne. - Spécialité de Ravioli et Cassate. - VINS
Fins de la Maison ROUFF de Naples. - Vins de Piémont et
Vins de Chianti.

R. WALLUT & Cie

(R. WALLUT, G. HOFFMANN, associés)
99, rue de Portugal - TUNIS



Catalogue spécial franco sur demande

VILLA DE L'ARCHET

HOTEL, PENSION DE FAMILLE
à Saint-Cergues (Haute-Savoie)
Chambre & Nourriture comprise, 4,50, 5 et 6 fr. par jour
Cure d'air - Situation agréable, aux pieds des Monts Voirons
Vue splendide. - Beaux Ombrages. - Confort et Cuisine soignée.
Centre d'Excursions
A 8 minutes de chemin de fer d'Annemasse. - A proximité de
Genève, Thonon, Évian, etc. Chambre noire pour photographie
Conditions spéciales pour Famille
Écrire : PILLONEL, Villa de l'Archet, St-Cergues (Hte Savoie)
au journal pour les renseignements

AGENCE DANA

9, rue Es-Sadikia, 9 - TUNIS
Déménagements par cadres et voitures capitonnées à prix
très réduits. - Formalités en douane. - Assurances Maritimes.
- Embarquements et débarquements.
Avances sur marchandises. - Transports pour tous pays à
forfait. - Garde-meubles assuré. - Billets circulaires. - Bil-
lets facultatifs et billets des Compagnies Maritimes, françaises
et étrangères, correspondants partout.
Emballage de mobiliers. - Maison de Confiance.
Entrepôts : Avenue de Londres prolongée ; 30, rue de Mont-
pellier et rue du Caire Téléphone 190

L'Aermotor

Moulin à Vent en acier galvanisé
Les plus Hautes Récompenses aux Expositions
Pour tous renseignements, s'adresser chez :
M. P. LECLERCO & C^{ie}
Avenue de Carthage - TUNIS

Boulangerie-Pâtisserie-Confiserie Anglaise et Viennoise

Wagner & Cie
TUNIS - 24, rue d'Italie - Avenue de Paris, 8 Téléphone 4.49
Pâtisserie de premier ordre - Confiserie fine - Chocolats - Fournitures
pour Soirées, Baptêmes et Mariages - Pain Français - Pain Viennois
et Anglais - Pain de Ménage - Crème Chantilly de France.
Service à domicile. - Expéditions dans toute la Régence.
SUCCURSALE à SOUSSE : Angle des rues du Marché et Villedon.
Prix spéciaux pour les Hôtels et Restaurants

BATTAGES



BRIQUETTES MERTHYR

Monopole exclusif :
Société Commerciale Tunisienne 31, rue Es-Sadikia
TUNIS
Tunis - Bizerte - Sousse

TUNISIA - PALACE

Hotel de premier ordre TUNIS Hôtel de premier ordre
Lumière électrique 150 CHAMBRES & SALONS Lumière électrique
Le plus bel Hôtel du Littoral Africain -- Jardin d'Hiver
Seul Hôtel à Tunis avec Ascenseur Tout confort moderne